



vous accompagner

# De l'arrêt de travail au retour en emploi

Salariés - Exploitants





Vous êtes salarié ou exploitant agricole actuellement en arrêt de travail ?

Vous ressentez une difficulté à la reprise de votre emploi ?

Comment préparer votre retour au travail ?

# Portraits



Françoise, exploitante agricole, amputée du bras droit lors d'un accident de travail. Reconnue travailleur handicapé, elle a pu reprendre son activité professionnelle. Des commandes facilitant l'utilisation de son tracteur ont été installées.

L'AGEFIPH, le CAP EMPLOI et la MSA se sont mobilisés pour lui permettre de trouver des solutions ergonomiques adaptées. Elle a pu bénéficier d'aides financières.

Michel, 40 ans, ouvrier agricole, a dû interrompre son activité durant un an pour des problèmes de santé graves. Grâce notamment à l'intervention concertée des acteurs de la MSA (médecin conseil, médecin du travail, travailleur social, conseiller



prévention) et du CAP EMPLOI, Michel a pu reprendre son travail à temps partiel thérapeutique. Il a pu bénéficier d'aménagements de poste indispensables à sa santé, financés par son employeur, l'AGEFIPH et l'action sociale de la MSA Provence Azur.

# Les équipes de la MSA vous accompagnent

# Le service Santé Sécurité au Travail (SST)

Une équipe pluridisciplinaire de médecins et infirmiers de santé au travail, de conseillers en prévention des risques professionnels vous accompagne dans la recherche de solutions médicales, techniques et/ou organisationnelles adaptées à vos besoins. Le médecin du travail peut, en amont de votre reprise d'activité, pendant votre absence pour maladie ou accident du travail, vous aider à préparer votre retour en emploi (visite de pré-reprise pour les salariés, visite à la demande pour les exploitants).

#### Pour contacter le service SST :

| Alpes-Maritimes  | 04 93 72 68 26 | sst06.blf@provence-azur.msa.fr |
|------------------|----------------|--------------------------------|
| Bouches-du-Rhône | 04 91 16 58 78 | sst13.blf@provence-azur.msa.fr |
| Var              | 04 94 60 38 55 | sst83.blf@provence-azur.msa.fr |

# Le service Contrôle Médical (CM)

Le médecin conseil peut solliciter auprès du médecin du travail une visite de pré-reprise pour faciliter le retour dans l'emploi. Il donne un avis sur la reprise du travail à temps partiel thérapeutique pour les salariés.

# Le service Action Sanitaire et Sociale (ASS)

Le service ASS de la MSA vous propose, grâce à ses travailleurs sociaux, un accompagnement individuel personnalisé pour :

- vous faciliter l'accès aux droits et vous informer sur les aides financières possibles,
- vous guider dans vos démarches,
- vous aider à vous repérer dans les différentes étapes,
- vous orienter vers les services spécialisés.

Des réunions d'informations et d'échanges, avec des adhérents en arrêt de travail, rencontrant les mêmes difficultés, peuvent également être proposées.

#### Pour contacter le service ASS :

| provenceazur.msa.fr | Mon espace privé > Contacts et échanges |
|---------------------|---|
| <b>a</b>            | 04 91 16 58 39                          |

Le Service Action Sanitaire et Sociale vous accompagne donc dès votre arrêt de travail. En plus de l'accompagnement par un travailleur social, il peut vous proposer des aides financières, à consulter sur notre Règlement des Aides Financières, en scannant le code ci-contre.



## Zoom sur la CPME

La Cellule Pluridisciplinaire de Maintien dans l'Emploi (CPME) est composée d'un Médecin Conseil, d'un Médecin en Santé au Travail, d'un Conseiller en prévention et de Travailleurs Sociaux de la MSA, ainsi que des partenaires intervenant sur le maintien en emploi (CAP EMPLOI...).

Elle se réunit pour étudier les situations complexes des assurés avec leur accord pour trouver une solution adaptée (prise en charge de matériel adapté, formation, reclassement, etc.).

# Les possibilités

## Pendant votre arrêt de travail

Si vous-même ou votre médecin traitant percevez une difficulté à la reprise de votre travail : afin d'anticiper et de préparer votre retour à l'emploi avant la fin de votre arrêt de travail, vous pouvez :

demander à bénéficier d'une visite médicale de préreprise pour préparer les conditions de la reprise. Pour cela, vous devez prendre contact avec le secrétariat du service santé au travail de la MSA pour un rendez-vous, faire reconnaître le statut de travailleur handicapé auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour pouvoir bénéficier d'aides dans la suite de votre parcours. Pour cela, prendre contact avec la MDPH de votre département et/ou le secrétariat du service ASS de la MSA Provence Azur (un travailleur social peut vous aider à compléter le dossier de demande).

Ces différentes démarches vous permettront d'organiser et de mettre en place le dispositif adapté à votre nouvel état de santé.

## Après votre arrêt de travail

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

#### Reprendre votre poste de travail

- ✓ avec un aménagement technique (achat de matériel spécialisé ou aménagement de l'outil existant : sécateur électrique, escabeau, plate forme multi hauteur, aménagement d'un tracteur...) ou un aménagement organisationnel.
- ✓ avec un aménagement temporaire du temps de travail (temps partiel thérapeutique).
- Reprendre un autre poste de travail en cas d'inaptitude
  - √ reclassement : possibilité de se former à un autre poste de travail au sein de la même entreprise,
  - ✓ reconversion : possibilité de se former à un autre métier.

Il est important de réaliser vos démarches le plus tôt possible pendant votre arrêt de travail.

# Pour plus d'informations :

N'hésitez pas à contacter la MSA Provence Azur 04 94 60 38 38

